

OBJET : AMENAGEMENT D'UN LIEU D'HEBERGEMENT DE MANIFESTATIONS PUBLIQUES 10/12,RUE DE LA GARE LOCATION D'UNE STRUCTURE DEMONTABLE - APPROBATION DU PROGRAMME ET DE L'ENVELOPPE FINANCIERE - DEMANDE DE DEPOSER LE PERMIS DE CONSTRUIRE.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le projet de convention à intervenir entre la Ville d'Aubervilliers et les E.M.G.P. relatif à la mise à disposition à titre temporaire d'un terrain situé 10/12 rue de la Gare à Aubervilliers,

Vu le budget communal,

Sur avis favorable de la Commission gestion du patrimoine, transports, circulation et stationnement,

DELIBERE :

ARTICLE 1 : APPROUVE le programme d'aménagement du terrain visé en objet estimé pour un montant global de 1 050 000 euros

ARTICLE 2 : AUTORISE le Maire a signer la convention d'occupation temporaire dudit terrain avec les E.M.G.P.

ARTICLE 3 : AUTORISE le Maire a signer et déposer la demande de permis de construire relatif à l'opération